Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 84 (1958)

Heft: 18

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

- de la Société suisse des ingénieurs et des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.) de la Section genevoise de la S.I.A. de l'Association des anciens élèves de l'E.P.U.L. (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne) et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

- Président: J. Calame, ing. à Genève Vice-président: † G. Epitaux, arch. à Lausanne
- Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.

- ribourg: H. Gloci, ing.; M. Waeber, arch.
 Genève: Cl. Grosgurin, arch.; E. Martin, arch.
 Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
 Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
 A. Chevalley, ing; A. Gardel, ing.; E. d'Okolski, arch.;
 Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- de la Société anonyme du «Bulletin technique » Président: A. Stucky, ing. Membres: M. Bridel; R. Neeser, ing.; P. Waltenspuhl, arch. Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

- D. Bonnard, ing. Rédaction et Edition de la S. A. du «Bulletin technique»
- Tirés à part, renseignements Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

1 an	Suisse 1	Fr. 26.—	Etranger	Fr. 30.—
Sociétaires	»	» 22.—	» · ·	» 27.—
Prix du numéro	. »	» 1.60		

Chèques postaux : « Bulletin technique de la Suisse romande », N° II. 57 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements

d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,

ANNONCES

Tarif des annonces: Tarif des amondes. 1/1 page. 1/2 » 1/4 » 1/8 » Fr. 275. 140.-70.-

35.—



Adresse: Annonces Suisses S. A. Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Modernisation des branches principales d'un réseau d'irrigation en Provence, par G. Combes et M. Hirbec, ingénieurs à la Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques.

Nécrologie : Alexis Petitpierre, ingénieur.

Bibliographie. — Documentation générale. — Documentation du bâtiment.

Nouveautés, informations diverses : La station d'épuration des eaux usées du Grand-Saconnex (Genève), par H.-L. Bendel.

MODERNISATION DES BRANCHES PRINCIPALES D'UN RÉSEAU D'IRRIGATION EN PROVENCE

par G. COMBES et M. HIRBEC, ingénieurs à la Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques, Grenoble

Introduction

Historiaue

Au cours de l'année 1932, l'ingénieur J. Rigaud, de l'Administration du génie rural, fervent Provençal, publiait une brochure intitulée Les eaux du Verdon à Marseille, Aix et la région. Il y proposait des solutions aux problèmes posés depuis fort longtemps par les distributions d'eau et les irrigations dans la région d'Aix et par l'alimentation en eau de la grande cité phocéenne.

« Nous avons limité, disait l'auteur, les problèmes à résoudre à ceux que les possibilités régionales nous permettaient d'envisager; mais il nous est apparu qu'étant donné les pénuries d'eau l'été, il était d'une mauvaise économie de laisser gaspiller les eaux d'hiver toujours en excès. Mettre en réserve ces dernières, les accumuler aux périodes où elles sont inutilisées pour les faire servir en temps opportun, tel a été le but de l'étude et du projet ci-joints. Ainsi, l'extension des irrigations dans les territoires d'Aix-en-Provence, Gardanne et Trets, l'alimentation en eau des villes et villages deshérités du massif de l'Etoile, l'alimentation en eau potable de Marseille ont pu être envisagées, tant avec l'aide du canal du Verdon agrandi, qu'avec le concours des eaux d'hiver inutilisées de ce même canal

et l'appoint des eaux zénithales, l'ensemble de ces eaux étant contenues par des barrages à asseoir dans les massifs de Sainte-Victoire et du Montaiguet, pour former les grandes réserves si précieuses en été. »

Du projet Rigaud initial, l'Administration du génie rural des Bouches-du-Rhône a réalisé une grande partie : l'irrigation de l'ensemble Gardanne-Trets à partir de la réserve de Bimont dans le massif de Sainte-Victoire. Une partie du volume est fournie par une dérivation du vieux canal du Verdon, le tunnel de Campane, qui débouche dans le lac de Bimont. Dans l'état actuel des choses, une étape ultérieure est prévue ; une branche du grand canal de Provence viendra fournir à Bimont un surplus dont on a besoin pour remplir gravitairement la réserve.

On aurait donc pu penser que, cette dernière étape étant réalisée, l'Administration estimerait avoir mis en place un appareil suffisant à combler les vœux d'une population rurale attachée au développement de son terroir. Pourtant, dans le courant de l'année dernière, le Service spécial du bassin de la Durance a décidé la modernisation des branches d'extension du canal